

10-26-2006

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
United States Patent and Trademark Office



Express Mail Label No. EV85538421US

103327208

To the Director of the U.S. Patent and Trademark Office: Please record the attached documents or the new address(es) below.

1. Name of conveying party(ies)
SAFRAN, formerly SAGEM SA

2. Name and address of receiving party(ies)

Name: SAGEM Communication

Internal Address:

Additional name(s) of conveying party(ies) attached? ☐ Yes ☐ No

3. Nature of conveyance/Execution Date(s):

Execution Date(s) May 11, 2005

☐ Assignment

☐ Merger

☐ Security Agreement

☐ Change of Name

☐ Joint Research Agreement

☐ Government Interest Assignment

☐ Executive Order 9424, Confirmatory License

☒ Other Contribution Agreement

Street Address: Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc

City: Paris

State:

Country: France Zip: 75015

Additional name(s) & address(es) attached? ☐ Yes ☐ No

4. Application or patent number(s):

☐ This document is being filed together with a new application.

A. Patent Application No.(s)

B. Patent No.(s)

6,395,974

Additional numbers attached? ☐ Yes ☒ NO

5. Name and address to whom correspondence concerning document should be mailed:

Name: Albert L. Jacobs, Jr.

Internal Address: Greenberg Traurig

Street Address: 200 Park Avenue

City: New York

State: NY Zip: 10166

Phone Number: 212-801-2104

Fax Number:

Email Address:

6. Total number of applications and patents involved: 1

7. Total fee (37 CFR 1.21(h) & 3.41) \$

☐ Authorized to be charged by credit card

☒ Authorized to be charged to deposit account

☐ Enclosed

☐ None required (government interest not affecting title)

8. Payment Information

a. Credit Card Last 4 Numbers

Expiration Date

b. Deposit Account Number 50-1561

Authorized User Name

9. Signature:

Signature

10/23/06

Date

Albert L. Jacobs, Jr.

Name of Person Signing

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document:

10

10/25/2006 DBYRNE 00000002 501561 6395974

01 FD:8021

(40.00 3A)

Documents to be recorded (including cover sheet) should be faxed to (571) 273-0140, or mailed to:
Mail Stop Assignment Recordation Services, Director of the USPTO, P.O.Box 1450, Alexandria, V.A. 22313-1450

American LegalNet, Inc.
www.USCourtForms.com

PATENT
REEL: 018442 FRAME: 0374

**ACTE REITERATIF A LA
CONVENTION D'APPORT PLACE SOUS LE
REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS**

PAR SAGEM

A SAGEM COMMUNICATION

**REITERATIVE AGREEMENT TO THE
CONTRIBUTION AGREEMENT
UNDER THE SPIN-OFF REGIME**

BY SAGEM

TO SAGEM COMMUNICATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. **SAFRAN**, précédemment dénommée **SAGEM SA**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 83.405.917 euros, ayant son siège social 2, boulevard du Général Martial Valin - 75724 Paris Cedex 15 (anciennement Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc - 75015 Paris), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 562 082 909 RCS Paris,

représentée par Monsieur Grégoire OLIVIER,
dûment habilité à l'effet des présentes ;

ci-après dénommée « **SAGEM** »,

D'UNE PART,

ET :

2. **SAGEM Communication**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 300.272.000 euros, ayant son siège social Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc - 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 480 108 158 RCS Paris et à l'INSEE sous le numéro Siret 480 108 158 000 19,

représentée par Monsieur Hervé PHILIPPE,
dûment habilité à l'effet des présentes ;

ci-après dénommée « **SAGEM
Communication** »,

D'AUTRE PART,

BETWEEN THE UNDERSIGNED :

1. **SAFRAN**, formerly **SAGEM SA**, a French "*société anonyme à directoire et conseil de surveillance*" with a registered capital of 83,405,917 euros, having its registered office at 2, boulevard du Général Martial Valin - 75724 Paris Cedex 15 (previously Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc - 75015 Paris), registered with the Trade and Commerce Registry of Paris under number 562 082 909 RCS Paris,

represented by Mr. Grégoire OLIVIER, duly
authorised for the purposes hereof ;

hereafter referred to as « **SAGEM** »,

ON THE ONE HAND,

AND :

2. **SAGEM Communication**, a French "*société anonyme à conseil d'administration*" with a registered capital of 300,272,000 euros, having its registered office at Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc - 75015 Paris, registered with the Trade and Commerce Registry of Paris under number 480 108 158 and with the *National Institute of Economics Studies and Statistics* under number "*Siret*" 480 108 158 000 19,

represented by Mr. Hervé PHILIPPE, duly
authorised for the purposes hereof ;

hereafter referred to as « **SAGEM
Communication** »,

ON THE OTHER HAND,

IL A ETE EXPOSE, DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

A. Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2005, il a été établi entre les sociétés SAGEM et SAGEM Communication un projet d'apport placé sous le régime des scissions (le « Traité d'apport ») portant sur la branche « communications » de SAGEM (ci-après dénommée la « Branche Communications ») comprenant (i) la division « téléphonie mobile », (ii) la division « terminaux et internet » et (iii) la division « réseaux » y compris l'activité « Câbles ».

Dans ce cadre, il était prévu que SAGEM apporte à SAGEM Communication l'ensemble des actifs de la Branche Communications détenus par SAGEM et notamment les marques, brevets et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle attachés à la Branche Communications, à l'exception de ceux conservés par SAGEM, mentionnés au 1.1 de l'annexe 1.2.4. du Traité d'Apport, qui feraient l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SAGEM Communication.

B. Les assemblées générales des actionnaires de SAGEM Communication et de SAGEM, réunies respectivement les 10 et 11 mai 2005, ont approuvé le Traité d'Apport placé sous le régime des scissions et l'apport par SAGEM de la Branche Communications à SAGEM Communication.

Par suite de ces approbations, l'apport par SAGEM de la Branche Communications à SAGEM Communication est devenu définitif le 11 mai 2005.

WHEREAS :

A. Pursuant to an agreement executed on April 1st, 2005, SAGEM and SAGEM Communication agreed to an assignment agreement under the spin-off regime (the "Contribution Agreement") concerning the communications activity (hereafter referred to as the "Communications Activity") comprised of (i) the "mobile telephone" division, (ii) the "terminal and internet" division and (iii) the "Network" and "Cables" division.

Under this agreement it was agreed that SAGEM contribute to SAGEM Communication all of the assets of the Communications Activity held by SAGEM and notably the trademarks, patents, and other intellectual and property rights attached to the Communications Activity, with the exception of those retained by SAGEM and listed in 1.1 of Annexe 1.2.4. of the Contribution Agreement for which SAGEM Communication will be granted a licence.

B. The SAGEM and SAGEM Communication shareholders meeting, respectively held on May 10th and May 11th, 2005, approved the Contribution Agreement under the French "spin-off regime" and the contribution by SAGEM of its Communications Activity to SAGEM Communication.

Following these approvals, the contribution by SAGEM of its Communications Activity to SAGEM Communication became definitive as of May 11th, 2005.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : OBJET

Sans préjudice des dispositions du Traité d'Apport, SAGEM et SAGEM Communication confirment et réitèrent en tant que de besoin, qu'au titre de l'apport, le 11 mai 2005, SAGEM a transféré à SAGEM Communication l'intégralité des droits de propriété sur les marques, brevets et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle attachés à la Branche Communications dont elle était titulaire, ledit Apport ayant été rémunéré par des actions nouvelles de SAGEM Communication.

NOW, THEREFORE, IT HAS BEEN AGREED AS FOLLOWS:

Article 1 : OBJECT

Notwithstanding any provision of the Contribution Agreement, SAGEM and SAGEM Communication hereby reiterate and confirm, as necessary, that according to the terms of the contribution, on May 11th, 2005, SAGEM transferred to SAGEM Communication all right, title and interest in the trademarks, patents and other intellectual and property rights attached to its Communications Activity that it owned, said contribution having been made in consideration of new shares issued by SAGEM Communication.

Go

P

Les brevets listés en annexe 1 des présentes constituent une partie des brevets, marques et modèles détenus par SAGEM au 11 mai 2005 et transférés à SAGEM Communication.

Conformément aux dispositions du Traité d'Apport, SAGEM Communication remplira toutes les formalités, notamment auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et auprès de tous autres organismes équivalents dans les différentes juridictions concernées, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission de ces éléments d'actif.

Article 2 : ANTERIORITE DES DROITS DE SAGEM

Pour les besoins des formalités relatives à l'enregistrement des droits précités, SAGEM déclare et précise que certains desdits droits lui ont été transférés lors de précédentes opérations de fusion ou d'acquisition.

Ainsi SAGEM a absorbé par voie de fusion la Société Anonyme de Télécommunications (SAT) conformément au projet de fusion en date du 19 mars 1998 et la fusion a été définitivement réalisée le 19 mai 1998 (voir annexe 2).

Article 3 : FRAIS

Conformément aux dispositions du Traité d'Apport, les frais et droits relatifs aux formalités au titre des présentes seront supportés par SAGEM Communication.

Article 4 : DIVERS

4.1 Pouvoirs - Election de domicile

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts ou publications prescrits par la loi, et, d'une manière plus générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font ès-qualités election de domicile aux sièges des sociétés qu'ils représentent.

Patents listed in Appendix 1 hereto are included among the patents, trademarks and models owned by SAGEM as of May 11th, 2005 and transferred to SAGEM Communication

Pursuant to the Contribution Agreement, to render the transfer of all the assets enforceable against third parties, SAGEM Communication shall complete all necessary formalities before, notably, the French National Institute for Industrial Proprietary and any other equivalent institution in the different jurisdictions concerned.

Article 2 : PRECEDENCE OF SAGEM'S RIGHTS

For the purpose of the registration formalities relating to the aforementioned rights, SAGEM declares and specifies that certain of these rights were contributed to SAGEM during previous mergers or purchase agreements.

Thus SAGEM has merged with *Société Anonyme de Télécommunications (SAT)* pursuant to the merger agreement dated 19th March 1998, and the merger became effective on 19th May 1998 (see appendix 2).

Article 3 : COSTS

Pursuant to the Contribution Agreement, the costs and rights relating to the formalities in relation to this agreement shall be borne by SAGEM Communication.

Article 4 : MISCELLANEOUS PROVISIONS

4.1 Powers of attorney – Election of residence

All powers of attorney are given to the holder of an original copy, a copy or an extract hereto for purposes of any filing or publication prescribed by law, and more generally to proceed with all legal formalities and necessary notifications.

As regards the execution hereto, the Parties declare that they have elected domicile at the office of the company they represent.



4.2 Loi applicable – Litige

Le présent acte réitératif est soumis à la loi française.

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution et/ou l'interprétation du présent Apport sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Article 5 – LANGUE DU CONTRAT

Le présent contrat a été rédigé en français et en anglais.

Il est expressément convenu entre les parties que la version française fera foi dans l'éventualité où ledit contrat devrait être interprété.

Fait à Paris
Le 8 novembre 2005
en 5 exemplaires originaux



SAFRAN (ex SAGEM SA)
représentée par Monsieur Grégoire OLIVIER



SAGEM Communication
représentée par Monsieur Hervé PHILIPPE

4.2 Applicable law – Disputes

This reiterative contribution agreement shall be governed and interpreted in accordance with French law.

Any dispute arising from the interpretation or the execution hereto shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Commercial Court of Paris.

Article 5 – LANGUAGE OF THE AGREEMENT

This agreement has been drafted in French and English.

It has been specifically agreed between the parties that the French version shall prevail for construction purposes.

Executed in Paris
On 8th November 2005
5 original copies



SAFRAN (ex SAGEM SA)
represented by Mr. Grégoire OLIVIER



SAGEM Communication
represented by Mr Hervé PHILIPPE

Annexe 1 / Appendix 1

Droits de Propriété Intellectuelle / Intellectual Property Rights

Brevets / Patents

<i>Procédure / Pays Procedure / Country</i>	<i>N° dépôt Application number</i>	<i>Date dépôt Application date</i>	<i>N° Délivrance Patent number</i>	<i>Date Délivrance Patent Date</i>
IT - ITALY	IT-97948954,9	28/11/1997	IT-0 943 099	08/05/2002
GB - GREAT-BRITAIN	GB-97948954,9	28/11/1997	GB-0 943 099	08/05/2002
FR - FRANCE	FR-96-14861	04/12/1996	FR-2 756 635	29/01/1999
EP - EUROP	EP-97948954,9	28/11/1997	EP-0 943 099	08/05/2002
US - USA	US-09/319424	28/11/1997	US-6 395 974	28/05/2002
ES - SPAIN	ES-97948954,9	28/11/1997	ES-0 943 099	08/05/2002
DE - GERMANY	DE-97948954,9	28/11/1997	DE-0 943 099	08/05/2002
FR - FRANCE	FR-96-11730	26/09/1996	FR-2 753 844	30/10/1998
EP - EUROP	EP-97402245,1	26/09/1997	EP-0 833 421	

**Fusion Société Anonyme de Télécommunications (SAT) – SAGEM /
Merger Société Anonyme de Télécommunications (SAT) – SAGEM**

OFFICE NOTARIAL

NOTAIRES ASSOCIES

Successeurs de Claude THIBIERGE et Georges DAUBLON

05-12824

Nicolas THIBIERGE
André PÔNE
Eliane FREMEAUX
Henri PALUD
Hervé SARAZIN
Jean-François SAGAUT
Jean-Christophe CHAPUT



9, rue d'Astorg
75384 PARIS Cédex 08
téléphone : 01 40 17 86 00
télécopie : 01 40 17 00 58
E mail : thibierge.associes@paris.notaires.fr

Affaire suivie par :

PARIS, le 4 novembre 2005

/ /

ATTESTATION

JE SOUSSIGNEE Eliane FREMEAUX, Notaire associé de la société
« Nicolas THIBIERGE, André PONE, Eliane FREMEAUX, Henri PALUD,
Hervé SARAZIN, Jean-François SAGAUT et Jean-Christophe CHAPUT »,
société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à PARIS (8^{ème}) 9 rue
d'Astorg.

CERTIFIE ET ATTESTE :

**I – Concernant la FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE
INDUSTRIELLE DE LIAISONS ELECTRIQUES – SILEC par la société
dénommée « SAT » (SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS)**

Que suivant acte reçu par Me Eliane FREMEAUX, notaire associé
susnommé les 24 et 30 septembre 1996, enregistré à PARIS 8^{ème} (R.P.LA
MADELEINE) le 3 octobre 1996, bordereau 1112, case 11, aux droits de cinq
cents francs, il a été procédé au dépôt :

- avec reconnaissance d'écritures et de signatures au rang des minutes
de l'office notarial sus-dénommé résultant d'un acte sous seing privé en date
à PARIS du 10 avril 1996, contenant projet de fusion par absorption,

- de la société dénommée « SOCIETE INDUSTRIELLE DE LIAISONS
ELECTRIQUES – SILEC » société anonyme, dont le siège est à PARIS

SCP Nicolas THIBIERGE, André PÔNE, Eliane FREMEAUX, Henri PALUD, Hervé SARAZIN,
Jean-François SAGAUT et Jean-Christophe CHAPUT
Société titulaire d'un Office Notarial
Adhérent à une association agréée – RCS PARIS D 784 349 946 - SIRET 784 349 946 00011

PATENT

REEL: 018442 FRAME: 0381

(16^{ème}) 6 avenue d'Iéna, identifiée sous le numéro SIREN 542 069 166 RCS PARIS,

par la société dénommée « SAT » (SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS) société anonyme, dont le siège social est à PARIS (16^{ème}) 6 avenue d'Iéna, identifiée sous le numéro SIREN 552 090 136 RCS PARIS,

- Que suivant acte reçu par Me Eliane FREMEAUX, le 9 juillet 1996, enregistré à PARIS 8^{ème} (R.P. LA MADELEINE) le 12 juillet 1996, bordereau 807, case 9, il a été déposé au rang des minutes de l'office notarial sus-dénommé,

- un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération prise le 4 juin 1996 par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société SAT (SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS) aux termes de laquelle, l'assemblée a approuvé purement et simplement le principe et les modalités de cette fusion tels qu'énoncés dans ledit projet et corrélativement la transmission universelle à la société absorbante de l'ensemble des actifs et passifs constituant le patrimoine de la société absorbée avec effet au premier janvier 1996.

- et un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération prise le 4 juin 1996 par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la SOCIETE INDUSTRIELLE DE LIAISONS ELECTRIQUES – SILEC, aux termes de laquelle délibération, le projet de fusion ci-dessus rappelé a été approuvé purement et simplement et la dissolution de plein droit et sans liquidation de la SOCIETE INDUSTRIELLE DE LIAISONS ELECTRIQUES – SILEC a été décidée.

**II – Concernant la FUSION PAR ABSORPTION DE LA SAT
(SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS) par la société
« SAGEM S.A. »**

Que suivant acte reçu par Me Eliane FREMEAUX, notaire associé susnommé le 24 juillet 1998, enregistré à PARIS 8^{ème} (R.P. LA MADELEINE) le 31 juillet 1998, bordereau 854, case 3, aux droits de cinq cents francs), il a été procédé au dépôt au rang des minutes de l'office notarial sus-dénommé, avec reconnaissance d'écritures et de signatures,

- d'un exemplaire original du projet de fusion par voie d'absorption établi suivant acte sous signatures privées en date à PARIS du 19 Mars 1998 de la société SAT (SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS) par la société « SAGEM S.A.S » société anonyme, dont le siège social est à PARIS (16^{ème}) 6 avenue d'Iéna, identifiée sous le numéro SIREN 562 082 909 RCS PARIS

- que le projet de traité de fusion a été approuvé par les actionnaires des deux sociétés, aux termes de deux procès verbaux des délibérations des actionnaires réunis en assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire le 19 mai 1998 dont les originaux ont fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de l'office notarial sus-dénommé le 24 juillet 1998, enregistré à PARIS 8^{ème} (R.P. LA MADELEINE le 21 juillet 1998, bordereau 807 bis, numéro 1).

- Qu'au résultat de ces fusions, l'ensemble des biens et droits des sociétés absorbées, se sont trouvés dévolus de plein droit avec effet au depuis le 1^{er} janvier 1996 à la société SAT (SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS) et avec effet au 1^{er} janvier 1998 à la société « SAGEM S.A. »

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS, 9 rue d'Astorg,

L'AN DEUX MIL CINQ

Le quatre Novembre

